

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE
DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 27 Mai 1994
DECRET N° 94-223 /MFFRA/D/FP/DGPA.-

Portant reclassement et nomination de
Monsieur LOEMBA (Jean Florent), Insti-
tuteur de 2^e échelon des cadres de la
catégorie B hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.G.B.

(/u la Constitution du 1^{er} Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1989 fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories B.C.D.E (actuel-
lement A.B.C.D) des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/AF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres des Fonctionnaires
de la République du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-RE du 24 Février 1967 réglemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes régle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrières administratives et reclassements notamment en son ar-
ticle 1er § 2 ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire abro-
geant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblo-
cage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements des révisions des si-
tuations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organi-
sation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment de la solde des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 3550/RTSSJ-DGFP-DGPCE du 6 Juillet 1989
portant promotion à trente (30) mois et trois (3) ans au titre de
l'année 1987 de certains Instituteurs des cadres de la catégorie I
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête :

ETANCHEMENT ci-contre .

111

(/u la lettre n° 1596/MEFA-DG-DPAA-SP-DTP du 21 Septembre 1990 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement et de l'Alphabétisation transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

Article 1er: En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur LOEMBA Jean-Florent, Instituteur de 2° échelon, indice 640 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Goma-Tsé-Tsé, (Région du Pool), titulaire de la Licence Es Lettres, Option : Sociologie (2° session 1989), délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade de Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 Acc = Néant.

Article 2 : Le présent décret prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté. à compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 27 Mai 1994

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper KOYO.


Général Jacques Joachim YOMBY-OPANGO.

AMPLIATIONS:

JORC 1
DGEP/DGCA 3
DGEP/DGC 2
DGB 3
DGCE 2
MEH/DPAA 3
DOSSIER 3
INTERESSE 1
SSA/BA 2./